

Québec, le 17 avril 2018

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

Les Excavations Marchand et fils inc.
345, rue Cartier
Victoriaville (Québec) G6R 1E3

N/Réf. : 3214-08-014

Objet : Projet d'installation et d'exploitation d'une usine de béton bitumineux et une unité de concassage et de tamisage mobile au kilomètre 168 de la route de la Baie James

Mesdames,
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires du 27 novembre 2017 et complétés le 13 février 2018, concernant le projet d'installation et d'exploitation d'une usine de béton bitumineux et une unité de concassage et de tamisage mobile au kilomètre 168 de la route de la Baie James dans le secteur de Matagami, et après consultation du Comité d'évaluation, j'ai décidé, conformément à l'article 157 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), de ne pas assujettir le projet suivant à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social :

- Installation et exploitation d'une usine de béton bitumineux, ainsi que d'une unité de concassage et tamisage mobile à l'endroit du site minéral situé au kilomètre 168 de la route de la Baie-James.

Cette attestation de non-assujettissement n'est valide qu'à l'égard du projet, tel que décrit dans les documents suivants :

- Lettre de M. Alexandre Skeates, de Ressources environnement, à M. Patrick Beauchesne, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 27 novembre 2017 – Demandes d'attestation de non-assujettissement à la procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social en milieu nordique – Installation et exploitation d'une usine de béton bitumineux ainsi que d'une unité de concassage et de tamisage mobile dans le secteur de Matagami – N/Réf : 2103-100, 2 pages et 9 pièces jointes :

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 2 -

N/Réf. : 3214-08-014

Le 17 avril 2018

- renseignements préliminaires pour la réalisation d'un projet en milieu nordique, 27 novembre 2017, 12 pages;
- Metso minerals, Nordberg ST620 Mobile Screen, 2 pages;
- Metso minerals, Mobile crushing plant, Lokotrack LT106, 8 pages;
- Central Service & Supply, Inc., Metso Lt300 Lokotrack Cone, 3 pages;
- « Déclaration du demandeur ou du titulaire » concernant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) – Personne morale, novembre 2017, 9 pages;
- Contrat – Projet numéro : SD17-5001-5003-1 – Titre : Réhabilitation de la chaussée (planage et déco-pavage du km 144 au km 184), couche de correction et couche d'usure à l'enrobé bitumineux du km 185 au km 200, remplacement de 25 ponceaux et réfection des ponts des rivières Waswanipi, Broadback et Rupert – Route de la Baie James de la Société de développement de la Baie-James – Société : Société de développement de la Baie- James – Prestataire de services : Blais & Langlois inc., 2 pages;
- Les Excavations Marchand et Fils inc. – Demande de CA – Plan de localisation général – 1 page ;
- Certificat de non-contrevenance du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, 1 page ;
- Lettre de M. Alexandre Skeates, de Ressources environnement, à M. Patrick Beauchesne, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 6 février 2018 – Demandes d'attestation de non-assujettissement à la procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social en milieu nordique – Installation et exploitation d'une usine de béton bitumineux ainsi que d'une unité de concassage et de tamisage mobile dans le secteur de Matagami – Complément d'information – Carburants – V/Réf : 3214-08-14 – N/Réf : 2103-100, 1 page ;
- Lettre de M. Alexandre Skeates, de Ressources environnement, à M^{me} Mireille Paul, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du 13 février 2018 – Demandes d'attestation de non-assujettissement à la procédure d'examen et d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social en milieu nordique – Installation et exploitation d'une usine de béton bitumineux ainsi que d'une unité de concassage

ATTESTATION DE NON-ASSUJETTISSEMENT

- 3 -

N/Réf. : 3214-08-014

Le 17 avril 2018

et de tamisage mobile dans le secteur de Matagami – Réponses aux questions et commentaires du 1^{er} et du 13 février 2018 – V/Réf : 3214-08-14 – N/Réf : 2103-100, 3 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

En outre, cette attestation de non-assujettissement ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le sous-ministre,



Patrick Beauchesne

